Conseil municipal

www.loroux-bottereau.fr

PROCÈS-VERBAL

EN ATTENTE D'APPROBATION

LE LOROUX BOTTEREAU

22 juin2021

Le vingt-deux juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 16 juin 2021
Nombre de membres : en exercice : 29
votants : 29
présents : 20
présents en visioconférence : 6

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie –– JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CÉREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – HARNOIS Carla – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy– SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – BLANCHÉ Laurent – LEROY Marie-Line – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – LAGADEC Klervi – BRELET Yves.

Présents en visioconférence : –GLÉMIN Wilfrid – VIAUD Damien – BOURGET Marguerite –– MILLIANCOURT Tony – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – VIVANT Mathilde.

Absents excusés : LEROY Thomas (Pouvoir remis à Emmanuel RIVERY) – DUCOURET Cédrick – (Pouvoir remis à BRELET Yves) MARTIN Sylvie (Pouvoir remis à LAGADEC Klervi)

Secrétaire de séance : AHOULOU Pierre.
Secrétaire de séance visio : MENARD Samuel

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 avec ajout de la remarque suivante :**

Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD, au nom de Sylvie MARTIN, souhaite reformuler la question posée lors du vote des subventions aux associations : « comment sont attribuées les subventions aux associations, le montant est-il lié au nombre d'adhérents, aux projets présentés par les associations et pourquoi un montant si important est-il attribué à l'association Pluri'L alors que la trésorerie est de 5 ans ? »

Aucune autre observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Commission d'Appel d'Offres (modification)

Rapporteur : Le Maire

Par délibération en date du 08 septembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a été établie comme suit :

✓ Le Maire ✓ 5 titulaires ✓ 5 suppléants	• 4 délégués de la liste majoritaire • 1 délégué de la liste minoritaire	Titulaires
		1. Réjane SECHER
		2. Sandrine MILLIANCOURT
		3. Cédric CEREZ
		4. Samuel MENARD
		5. Didier BARRÉ
		Suppléants
		1. Freddy GILBERT
		2. William DUCHIER
		3. Carla NOEL
		4. Sylvie POUPARD-GARDÉ
		5. Yves BRELET

Suite à la démission de Monsieur BARRÉ, il y a lieu de réactualiser la composition de la CAO avec les modifications suivantes :

Titulaires
1. Réjane SECHER
2. Sandrine MILLIANCOURT
3. Cédric CEREZ
4. Samuel MENARD
5. Yves BRELET
Suppléants
1. Freddy GILBERT
2. William DUCHIER
3. Carla NOEL
4. Sylvie POUPARD-GARDÉ
5. Cédrick DUCOURET

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la composition de la CAO telle que proposée ci-dessus.

Vote : Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** la composition de la CAO telle que proposée ci-dessus.

II°) POLITIQUE ENFANCE FAMILLE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

2.1. Création du Conseil Municipal Junior

Rapporteur : Maryse JEANNIN MAHIEU

Impulsé par la démarche de gouvernance partagée, et inscrit au Projet Educatif de Territoire, le projet de Conseil Municipal Junior (CMJ) traduit une volonté forte de l'équipe municipale.

La création d'un CMJ poursuit un double objectif : créer une instance participative, lieu pour les jeunes d'expression et d'échange avec les élus, et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, en expérimentant le processus démocratique et en développant des actions concrètes. CMJ a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement collectif, à la conduite de projets, et à appréhender les droits et devoirs du citoyen.

Le projet a été réfléchi et concerté en comité de pilotage, avec élus, citoyens engagés, professionnels et représentants des établissements scolaires et des parents d'élèves. Un comité technique, associant les services concernés de la mairie ainsi que les responsables pédagogiques des établissements, a déterminé l'organisation de la période de sensibilisation pour les jeunes dans les écoles et collèges, la communication grand public, ainsi que le déroulement des élections.

Le lien est permanent avec les autres comités, notamment les 2 comités Enfance Jeunesse Familles et Dialogue Citoyen avec un représentant respectif au comité de pilotage.

Les travaux de ces différentes instances ont abouti à l'élaboration de ce projet avec les caractéristiques suivantes :

- Composition du CMJ
  - ✓ Nombre d'élus au CMJ : **28**
  - ✓ **Parité obligatoire**
  - ✓ Age des participants : du **CM1 à 17 ans**
  - ✓ **Domiciliation sur le Loroux-Bottereau** : les mineurs non-scolarisés sur la commune peuvent participer (électeurs/candidats).
    Exception : les élèves en élémentaire non habitants du Loroux pourront être inclus dans le projet pour ne pas les isoler dans le cadre du projet pédagogique au niveau de l'école. Ils ne pourront pas être candidats, mais participer à la sensibilisation et à la désignation selon le mode retenu.
  - ✓ Mode de désignation : **élections– scrutin à 1 tour par tranche d'âge.**
    Les candidats ayant reçu le plus de votes sont élus (avec parité)

- Conditions du mandat :
  - ✓ Durée du mandat : 2 ans, renouvellement en totalité, possibilité de se représenter 1 fois

Afin d'expliquer aux jeunes le rôle d'un Conseil Municipal Junior, une phase de sensibilisation et communication se déroulera de juin à septembre 2021, dans les établissements scolaires et auprès du grand public. Les élus et services concernés mèneront des actions pour expliquer la démarche et susciter l'envie de se présenter : visites dans les classes de CM1/CM2, stands dans les collèges, ateliers d'écriture de la profession de foi. Les dossiers de candidature seront à déposer au plus tard le lundi 4 octobre à midi, dans les écoles, collèges, espace jeunesse ou Mairie).

Les élections auront lieu les 22 et 23 octobre au Palais des Congrès ou dans les établissements (pour les collégiens). Chaque enfant / jeune, votera pour un représentant de sa tranche d'âge.

Le CMJ ainsi élu sera sous la responsabilité des élus du Conseil Municipal. Il sera animé par la responsable Jeunesse de la Maison de l'Enfance avec, en appui, la responsable Vie scolaire.
Trois commissions seront créées par cycle (CM-CM2-6ème, 5ème-4ème-3ème, Lycée).

Une charte de l'élu et un règlement intérieur seront élaborés avec les jeunes conseillers pour établir le mode de fonctionnement, la périodicité des commissions, … Le budget alloué au CMJ sera évolutif en fonction des projets proposés. Au regard de la date prévisionnelle d'installation fixée au 10 novembre 2021, il est proposé un budget de 2 000 € pour finir cet exercice.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la création d'un Conseil Municipal Junior selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Vote : Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** la création du Conseil Municipal Junior telle que proposée ci-dessus.

Maryse JEANNIN MAHIEU remercie l'assemblée et souligne que beaucoup de jeunes ont des choses à dire, des attentes avec une vraie envie de s'investir. Cela sera très intéressant de pouvoir les interroger sur d'autres projets et de recueillir leur avis.

2.2. Référent.es de Quartiers/Villages

Rapporteur : Claudine LETOURNEUX

La municipalité du Loroux-Bottereau souhaite instaurer la démocratie participative au cœur des projets de la commune. Dans ce cadre, elle met en place un réseau de référent.es de quartiers et villages.
L'objectif de ce réseau est d'améliorer les échanges et la communication entre les lorousain.es et les élus sur l'ensemble de la commune.

Ce projet participe à la gestion municipale de proximité et constitue un exercice de la citoyenneté dans lequel les habitants peuvent être de véritables acteurs, au nom de l'intérêt général. Les référent.es de quartiers et villages font partie intégrante du groupe de citoyen.nes engagé.es, avec les citoyen.nes membres des comités consultatifs.

Les référent.es sont des voisins bénévoles bienveillants qui participent aux bonnes conditions de vie des habitants de leur périmètre géographique. Ils recensent les avis, suggestions et sollicitations, positives ou négatives, des habitants de leur quartier/village pour transmettre à la mairie les éléments qui permettront d'évaluer les besoins locaux. Ainsi, la municipalité peut porter les projets communaux avec plus de cohérence sur tout le territoire, en prenant en compte les disparités et besoins de chaque secteur. Les référent.es de quartiers et de villages s'engagent, pour une durée de deux ans renouvelables, à œuvrer pour l'intérêt général de la commune, du quartier/village et de ses habitants.

Le guide des référent.es de quartiers et villages est joint en annexe de la présente note et décrit la composition et les modalités de fonctionnement de ce réseau.

Une sectorisation de territoire communal a été établi en 20 secteurs :

- Quartiers centre-ville :

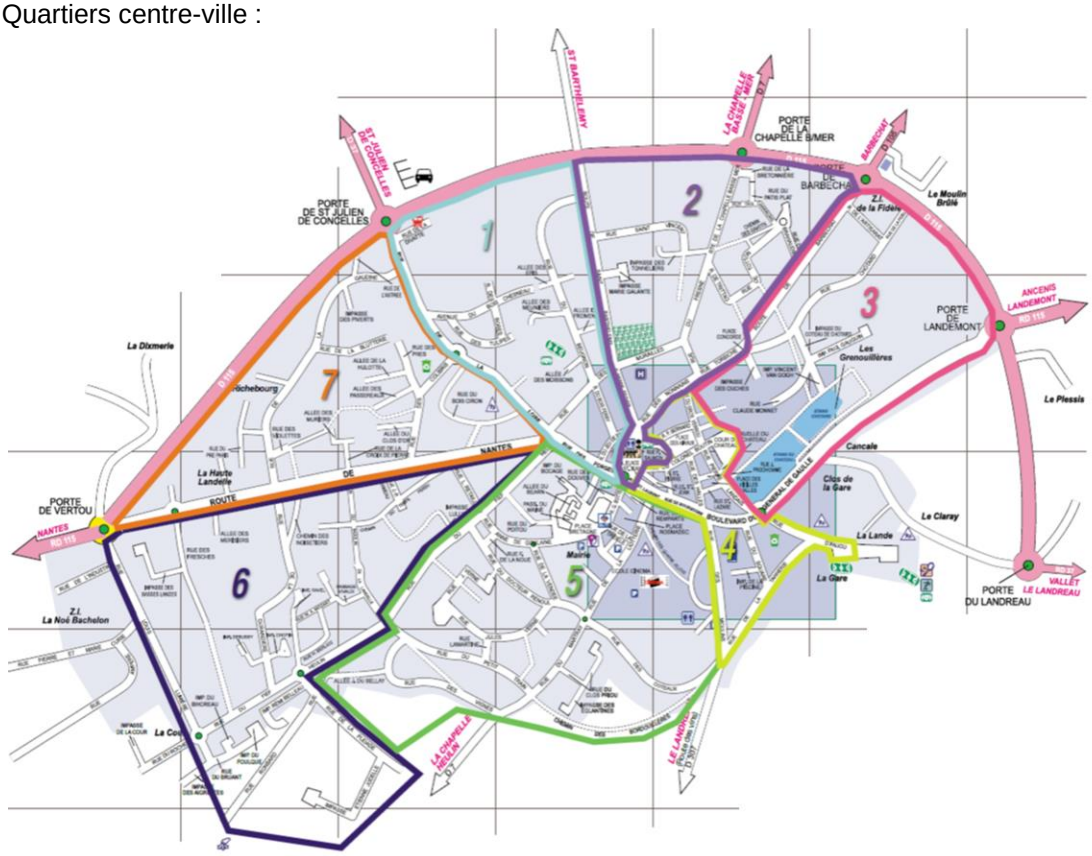

- Villages :

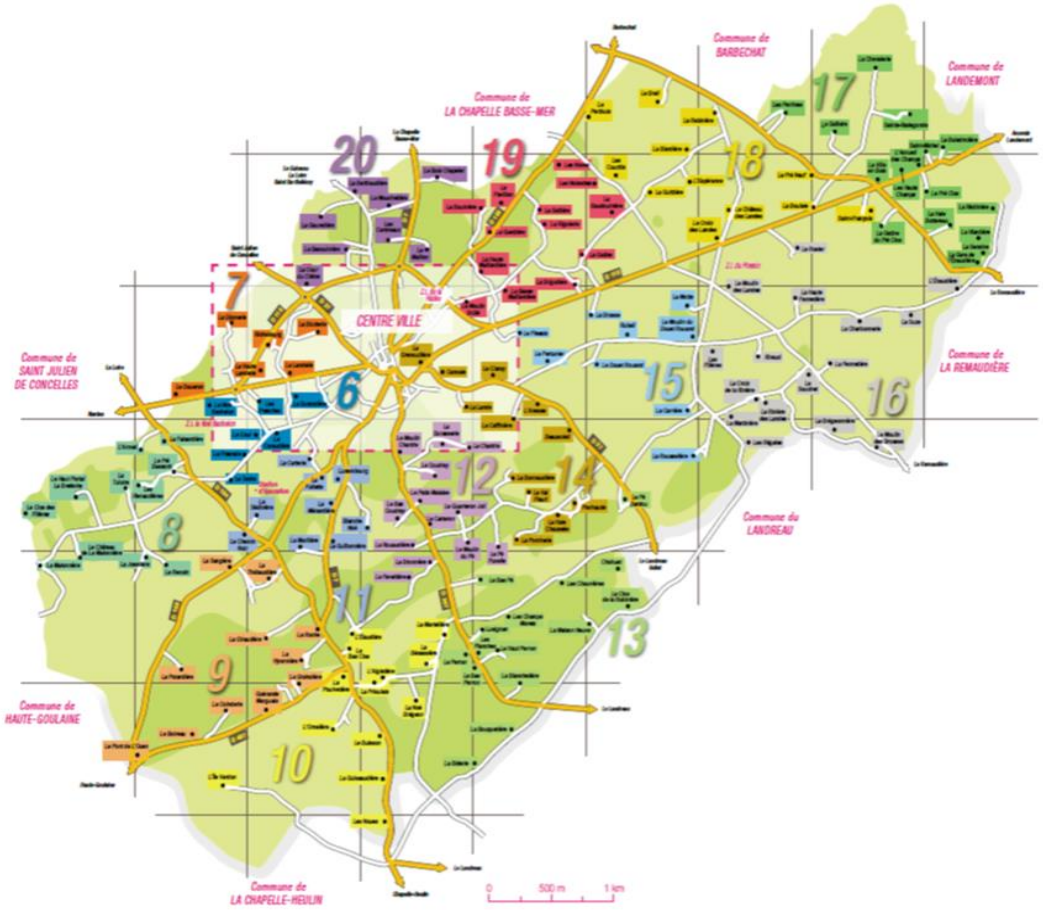

Pour rappel, l'article 8 (réseau référent.es de quartiers et villages) du Règlement intérieur du Conseil municipal stipule : « *Sur proposition du comité Dialogue citoyen et Vie associative, il appartient au conseil municipal de fixer la composition et les modalités de fonctionnement du réseau des référents de quartiers/village et de déterminer, par délibération, le périmètre territorial de ces quartiers et villages de la commune.* »

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver le guide des référent.es de quartiers et villages ci-joint et la proposition de sectorisation telle que présentée.

***Vote :* 25 voix pour,**
4 abstentions (Yves BRELET, Cédrick DUCOURET, Mathilde VIVANT, Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD).

Claudine LETOURNEUX ajoute que la mise en place de ce réseau débutera en septembre prochain.

III°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

3.1. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- **Service Médiathèque « Les 4 vents »**

Par délibération en date du 03 mars 2020, le conseil municipal avait validé l'extension des horaires de la médiathèque « Les 4 vents » passant d'une amplitude horaire de 17h30 en période scolaire et 21h30 en période de vacances à 27h30 en période scolaire et 35h en période de vacances. Les ouvertures supplémentaires sont pointées sur : le jeudi soir, en cohérence avec le marché ; dès 15h en semaine pour ceux qui ne travaillent pas et souhaitent plus de tranquillité, le vendredi matin pour les assistantes maternelles et jeunes parents.

Cette décision faisait suite aux réflexions engagées sur l'aménagement du lieu (troisième lieu), afin de développer des espaces plus appropriés aux évolutions des usages (pôle ressource numérique, espace de rencontres et de convivialité, espace d'animations…), et sur l'extension des horaires d'ouverture, pour faire profiter cet équipement au plus grand nombre. Cette augmentation entrainait le renforcement de l'équipe de la Médiathèque.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), associée à ce projet, a validé la prise en charge d'une partie du coût supplémentaire engendré par les dépenses liées aux créneaux d'ouverture supplémentaires, pour un montant de 50 à 70 % du coût réel, pour une durée de 5 ans (montant dégressif à partir de la 4ème année).

Il était projeté l'extension des horaires d'ouverture à partir du mois de septembre 2020. Cependant, la crise sanitaire de la covid-19 a reporté ce projet. L'augmentation du temps de travail des agents présents sur le site et le recrutement d'un nouvel agent n'avaient ainsi pas pu être mis en œuvre.

De ce fait, il y a lieu de « réactiver » ce dossier pour une ouverture de la médiathèque avec ces nouveaux horaires en septembre 2021.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2021 avec la :

- Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à Temps Non Complet (TNC) 25h
- Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à Temps Complet (TC)
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à TNC 26h
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à TNC 28h
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à TNC 28h

A noter que la DRAC a réalisé un premier versement de la subvention en 2020 à hauteur de 23 134 €.

- **Service Ressources Humaines**

Après échange au sein de la commission Moyens Généraux, il a été validé la création de deux entités distinctes issues du pôle Ressources soit : un pôle Finances/comptabilité et un pôle Ressources Humaines.

Cette évolution est justifiée notamment par les changements réglementaires institués par la loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale du 06 août 2019 ainsi que par la nécessité de réorganiser ces services pour être de réels supports pour les chefs de services, les agents et les élus. Plus globalement, il s'agit de dimensionner ces pôles de manière adaptée au regard de l'augmentation des services et de la population ces dernières années, notamment depuis 2018 avec l'intégration d'agents à la Maison de l'Enfance.

L'actuelle responsable prendra la tête du pôle Finances et il est nécessaire d'envisager le recrutement d'un(e) responsable du nouveau pôle RH. Un appel à candidatures a donc été lancé en mai dernier. 4 candidats ont été retenus pour participer aux entretiens. Un fonctionnaire du cadre d'emploi des Rédacteurs (cat. B) a finalement été sélectionné.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2021 avec la création d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe à Temps Complet (TC)

- **Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire**

Dans le cadre de la rentrée scolaire prochaine, il y a lieu de réajuster certains temps de travail suivant les besoins exprimés par les services et au regard des effectifs scolaires et périscolaires.
Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2021 avec :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à TNC à 32,08%
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à TNC à 76,75%
- Suite intégration directe dans le grade d'ATSEM
    - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à TNC à 77,65%
    - Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à TNC à 77,65%
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à TNC à 36,42%
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à TNC à 57,76%%
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à TNC à 88%
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à TNC à 80%

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver l'ensemble des modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus à compter du 1er septembre 2021.

Vote : ***27 voix pour,***
2 abstentions pour le service Ressources Humaines (Yves BRELET, Cédrick DUCOURET).

3.2. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Réjane SÉCHER

- **Service Comptabilité**

Plusieurs évènements en fin d'année dernière et début 2021 ont généré du retard dans le mandatement. De ce fait, il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à ce besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un renfort pour le service comptabilité/finances pour des missions en lien avec l'exécution budgétaire (validation des mandats et titres, mise à jour du fichier tiers, vérification des pièces justificatives dépenses et recettes, archivage des documents comptables, suivi et relance des services, …).

Il est ainsi proposé de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour une période de 3 mois allant du 07 juin au 06 septembre 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'assistant comptable à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 404 du grade de recrutement. Suivant l'état d'avancement de l'exécution comptable, ce contrat pourra être renouvelé une seule fois pour une période maximale de 3 mois.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service comptabilité dans les conditions précisées ci-dessus.

DEBAT

Klervi LADEGEC interroge sur les raisons de ce retard accumulé.
Réjane SECHET et Monsieur le Maire avancent les causes suivantes : lié à la Covid, les factures pouvaient être émises en plusieurs fois au lieu d'une fois précédemment en raison du besoin de trésorerie pour les entreprises, d'où un temps de traitement bien plus long. En outre, le Trésor Public demande de plus en plus de contrôles et de compléments d'informations. L'incendie du data center sur Strasbourg a lui aussi engendré du retard.

Selon Yves BRELET, ce retard reste surprenant. Il rappelle qu'en 2019, 3200 mandats ont été émis sur le budget général contre 2580 en 2020, ce qui reste selon lui significatif : « Les délais étaient tenus malgré une hausse de 25 % du nombre de pièces comptables ». Il serait donc bon ajoute-t-il, lors de l'audit organisationnel, de se pencher sur l'efficacité des services et les méthodes appliquées. Monsieur RIVERY, Réjane SECHER, Sylvie POUPARD-GARDÉ et Sandrine MILLIANCOURT précisent que les méthodes ainsi que les équipes sont restées les mêmes. Ce retard a été notable sur l'année 2021 et ce depuis novembre 2020 environ.

Vote : ***25 voix pour,***
2 voix contre (Mathilde VIVANT, Nathalie MEILLEREAIS PAGEAUD)
2 abstentions (Yves BRELET, Cédrick DUCOURET).

- **Service Enfance Jeunesse et Vie scolaire**

Comme chaque début d'année scolaire, il s'avère nécessaire de prévoir le recrutement d'agents contractuels au regard des effectifs scolaires.
De ce fait, après analyse par les services de la Maison de l'Enfance et élaboration des plannings sur l'année à venir, il est proposé la création d'emplois contractuels liée à un accroissement temporaire d'activité soit :

- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 628 h annuelles
- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 231 h annuelles
- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 396h annuelles
- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 526h annuelles
- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 568 h annuelles
- 1 poste pour accroissement temporaire d'activité sur 1 an, soit 303 h annuelles

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le recrutement des agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service Enfance Jeunesse et Vie scolaire dans les conditions précisées ci-dessus.

DEBAT

Yves BRELET souhaite des précisions car sur ces six postes le cumul des heures équivaut à 2652 heures. N'y aurait-il pas la possibilité de pérenniser au moins l'équivalent de deux postes à 800 h afin d'éviter trop de précarité.
Réjane SECHER ajoute que cela sera étudié mais les contraintes sont telles que les besoins se retrouvent sur les mêmes moments.
Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD précise qu'elle a bien conscience de ces concomitances d'heures de remplacements à effectuer et que cette pérennisation n'est pas possible sur l'ensemble des postes mais pour permettre à un salarié d'éviter la précarité, un poste « volant » pourrait être à étudier, afin de garder du personnel, maintenir des équipes et assurer une continuité.

Monsieur le Maire répond que cela sera étudié. « Nous avons déjà travaillé sur le problème de la précarité en proposant la surveillance lors de la traversée des passages piétons aux agents souhaitant augmenter leur temps de travail. Ce qui est déjà un début de lutte contre la précarisation. Si nous avons la possibilité et le financement pour créer un nouvel ETP, nous le ferons ».
Maryse JEANNIN MAHIEU : Cette année, avec la Covid, il a fallu renforcer les équipes au restaurant scolaire. Cela reste compliqué d'avoir une visibilité, en sachant qu'à la rentrée scolaire, nous perdurerons la répartition des élèves sur deux différents afin d'éviter le brassage. Nous avons besoin de retrouver un fonctionnement hors Covid pour pouvoir évaluer précisément le nombre d'heures que les besoins éventuels peuvent représenter. »
Mélanie SOUCHET : le personnel travaillant à l'école (ATSEM, personnel d'entretien) peut-il être prioritaire sur ces postes-là ?
Maryse JEANNIN MAHIEU souligne que les postes sont précis, demandent des qualifications particulières. C'est un « chantier » qu'il faudra ouvrir avec le Directeur Général des Services pour voir dans quelle mesure est-il possible de travailler sur un pôle de remplacement.
Monsieur le Maire : « Le pôle RH sera justement là pour structurer ce genre d'évolution et de croisement de postes. »
Vote : ***27 voix pour,***

2 abstentions (Klervi LAGADEC et Sylvie MARTIN).

3.3. Indemnisation des heures complémentaires des agents publics à TNC

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet est paru au journal officiel.

Ce décret vise à préciser les modalités de calcul et de majoration de l'indemnisation des heures complémentaires. Les fonctionnaires et les agents contractuels à temps non complet sont concernés par ce décret lorsqu'ils effectuent des heures complémentaires.

Pour rappel, les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet qui ne dépassent pas la durée de travail effectif de 35 heures. Le recours aux heures complémentaires donne lieu à une indemnisation mensuelle.

L'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui recourt aux heures complémentaires peut décider d'une majoration de leur indemnisation.

Jusqu'à 35 heures, le taux de majoration des heures complémentaires est de :

- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet
- 25 % pour les heures suivantes.

Au-delà des 35 heures, les heures effectuées au-delà de la durée de travail effectif sont rémunérées, le cas échéant, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

A noter que cette majoration était déjà effective depuis de nombreuses années mais n'avait pas fait l'objet d'une délibération cadre. Le récent décret cité ci-dessus permet de régulariser une situation existante.

Le Conseil municipal est donc appelé à accorder la majoration des heures complémentaires des agents publics à temps non complet suivant les conditions précisées ci-dessus.

Vote : Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** l'indemnisation des heures complémentaires des agents publics à TNC telle que proposée ci-dessus.

3.4. Police Municipale : convention service commun

Rapporteur : Réjane SÉCHER

Une convention avait été signée en juillet 2016 entre les communes du Loroux-Bottereau et du Landreau dans le but d'organiser un service commun de police municipale. Cette mutualisation a permis de mettre à disposition du Landreau un agent de la Police Municipale à hauteur de 0,30 ETP (Equivalent Temps Plein).

Cependant, le diagnostic réalisé conjointement entre la gendarmerie et la police municipale fait apparaître la nécessité de renforcer les effectifs sur la commune. Il est d'ailleurs préconisé 1 ETP pour 5000 habitants. Aujourd'hui, seuls deux agents composent ce service comme suit :

- 1 agent de surveillance de la voie Publique (ASVP) – 1 ETP
- 1 policière municipale – 1 ETP (0,7 ETP LLB + 0,3ETP Le Landreau)

L'augmentation de 0,3ETP (temps dédié au Landreau) serait ainsi une première étape pour faire face aux actes d'incivilités sur la commune.

Après échange avec Le Maire du Landreau, il est ainsi proposé de dénoncer la convention avec Le Landreau pour qu'elle prenne fin au 1er janvier 2022 après un préavis de 6 mois conformément à l'article 9 de ladite convention.

Cette résiliation anticipée ne remet pas en cause la réflexion engagée avec les communes du territoire pour mutualiser les moyens de la Police Municipale. Des discussions sont en cours et des rencontres seront organisées d'ici septembre afin d'étudier ce projet.

Ce renforcement de la Police Municipale sera accompagné par une analyse du fonctionnement du service (fiches de poste, amplitude de travail, équipements de sécurité, ...). Par ailleurs, le projet de vidéoprotection annoncé viendra compléter cette démarche.

Le Conseil municipal est donc appelé à dénoncer, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses services, la convention mutualisant le service Police Municipale avec la commune du Landreau pour un effet au 1er janvier 2022.

DEBAT

Yves BRELET demande quelles sont les pistes de mutualisation avec les autres communes.
Monsieur le Maire précise : « nous n'en sommes qu'au début de la réflexion. Une rencontre a eu lieu en avril avec les plus petites communes qui souhaitent s'associer au Loroux-Bottereau pour mutualiser la Police Municipale. Leurs besoins ne sont pas encore clairement définis (besoin pour la rentrée et la sortie des classes, gestion des parkings, vitesse…) Ces communes (en dehors de Divatte sur Loire, Vallet, et Saint Julien de Concelles) doivent retravailler le sujet avant de présenter leurs besoins courant septembre. Vallet a déjà quatre policiers municipaux et 2 au total pour Divatte sur Loire et Saint Julien de Concelles.

Vote : 28 voix pour,
1 voix contre (Mathilde VIVANT).

IV°) COMITÉ DÉVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

4.1. Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Sandrine MILLIANCOURT

La CCSL est compétente depuis le 1er septembre 2019 en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). A ce titre, elle est l'autorité compétente pour élaborer, réviser ou modifier les documents de ses communes membres.

L'élaboration du PLUi a été prescrite le 02 octobre 2019. La phase de Diagnostic est actuellement en cours. L'approbation définitive du PLUi est prévue sur le courant de l'année 2024.

Pour rappel, la commune du Loroux Bottereau avait engagé une révision de son PLU en 2017, la procédure n'en était qu'à la phase diagnostic lors de la prise de compétence par la CCSL. Il a été décidé dès lors d'abandonner la révision du PLU au profit du PLUi.

Le PLU actuel ayant été approuvé en 2010, des ajustements sont nécessaires et ce, avant l'entrée en vigueur du PLUi en 2024. Il est donc proposé d'engager une nouvelle modification du PLU.

Différents points pourraient être mis à l'ordre du jour de cette modification. Ils ont été présentés et validés lors du comité développement urbain du 10 mars 2021.

Les principaux éléments sont entre autres :

- Modification du règlement des zones A et N (conformément aux dispositions de la Loi ALUR et de la loi d'avenir pour l'agriculture) : permettre les extensions d'habitation et création d'annexes : « Désormais il sera permis de réaliser des extensions et annexes en zones A et N, avec une réglementation spécifique inscrite au PLU (distance maximum d'implantation par rapport au bâti principal, une surface maximale). », précise Sandrine MILLIANCOURT.
- Compléter l'annexe 3.3 du PLU sur le patrimoine bâti pouvant être réhabilité en logement : « Le travail mené par la commission dès cet été afin de rendre une copie pour la rentrée. Elle servira de base pour le PLUI. Cela permettra aux porteurs de projets de déposer leurs demandes et de ne pas attendre 2024 pour certains projets. » explique Madame MILLIANCOURT.
- Modifications ponctuelles du règlement écrit et graphique : travail sur le nombre de niveaux autorisés en zone UA par exemple. « Limiter la hauteur en zone UA en centre bourg à du R+2+attique au lieu du R+3+attique autorisé aujourd'hui. »
- Modification des emplacements réservés (liste et zonage)

- Modification du zonage UL en UA au vu du départ programmé de l'école privée rue de la Liotterie. « La zone affectée à l'école était un zonage équipement public. Le règlement du PLU doit être modifié pour autoriser la création de logements sur la parcelle. »
- Modification du zonage UA en UB sur un secteur du centre-ville : pour certains terrains en zone dense centre-ville avec un alignement obligatoire à la rue, mais parfois les parcelles sont enclavées, ne touchent pas les rues. Le zone de ces parcelles passera en zone UB de transition qui correspond à la majorité des maisons et lotissements »
- Modification de certaines OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : secteurs identifiés dans le PLU, sur lesquels il y avait des aménagements particuliers de prévus. Il s'agit donc de modifier certaines OAP qui subsistent pour les réadapter aux projets actuels. »
- Compléter éventuellement la liste des périmètres patrimoniaux au zonage : « pouvoir protéger les petits ou grands patrimoines, le parc éventuellement associé, en zonage global de l'ensemble du site »
- Encadrement des divisions parcellaires dans les villages : la commission urbanisme travaille actuellement dessus, dans le but d'éviter certains problèmes de cohabitation, de réseaux, d'intégration paysagère. Le but étant de pouvoir maintenir l'âme des villages, sans avoir les problématiques de centre-bourg en village, en termes de stationnement par exemple. »
- Mise à jour des annexes du PLU : intégration des documents supra-communaux, les arrêtés de la Préfecture.

L'élaboration de cette modification devrait durer 10 à 12 mois avec une enquête publique programmée lors du premier semestre 2022 et une approbation à la rentrée 2022. A noter qu'une délibération pour avis du Conseil Municipal sera prise avant approbation du conseil d'aménagement de la CCSL

Vu la compétence transférée à la CCSL, le Conseil municipal est donc appelé à autoriser la notification à la CCSL de la prescription visant à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme pour un lancement de la procédure dès septembre 2021.

DEBAT

Yves BRELET interroge si tout sera systématiquement plafonné à du R+2 ou y aura-t-il des possibilités d'exception en R+3.
Sandrine MILLIANCOURT rappelle que ce sera du R+2+couronnement ou bien du R+3 mais sans couronnement, afin d'avoir une hauteur assez linéaire.

Vote : Le Conseil municipal autorise ***à l'unanimité*** la notification à la CCSL,de la prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme telle que proposée ci-dessus.

4.2. Rétrocession des voies du lotissement « Le Clos des Meuniers 2 »

Rapporteur : Thomas LEROY

L'association des copropriétaires du lotissement « Le Clos des Meuniers 2 », a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux dudit lotissement.

Après instruction de cette demande par les services techniques de la commune et de la CCSL, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

La voirie cadastrée section AK n° 311 (allées des Meuniers), section AK n°317 (rue du Beugnon) et section AK n°324 (allée du Froment) est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et serait donc classée dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux qui s'y trouvent en sous-sol. La CCSL étant compétente pour la gestion des réseaux eau potable et eaux usées, seul le conseil communautaire pourra délibérer pour les intégrer.

A noter que la parcelle AK n°311 comporte un espace vert qui sera maintenu propriété de l'association. L'intervention d'un géomètre sera donc nécessaire pour délimiter l'emprise de la voie rétrocédée et exclure l'espace planté. Seule une partie de la parcelle AK n°311 sera ainsi intégrée au domaine public.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière : « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. […] Les délibérations concernant le classement […] sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

En l'espèce, les voies à classer sont d'ores et déjà ouvertes à la circulation publique et desservent l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Par ailleurs, ledit classement ne pouvant être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires desdits terrains et voies, l'assemblée générale de l'Association devra se réunir pour approuver cette rétrocession, qui interviendrait sans contrepartie financière.

Il est proposé au conseil municipal, sous la condition suspensive de l'approbation unanime de l'assemblée générale des copropriétaires :

- d'approuver l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées section AK n°311p, AK n°317 et AK n°324
- d'approuver leur intégration au domaine public communal ;
- d'indiquer que les frais de géomètre seront à la charge de l'association des copropriétaires
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

<u>DEBAT</u>

Jean-Jacques CHOUBRAC demande si la parcelle au nord de la rue du Beugnon AK 359 est déjà publique ou bien si elle resterait privée.
Monsieur le Maire répond qu'elle est déjà publique. Seule la partie verte reste du domaine privé.

Tony MILLIANCOURT interroge si l'inscription des réseaux a été réalisée. Le DGS répond par l'affirmative en précisant que cela a été réalisé par la CCSL, le diagnostic a bien été réceptionné.

Vote : Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** la rétrocession des voies du lotissement « Le Clos des Meuniers telle que proposée ci-dessus.

V°) COMITÉ VIE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉS

Rapporteur : Pierre AHOULOU

5.1 Annulation du loyer pour l'association « Artisanes »

La Commune est propriétaire du local commercial situé à l'angle de la rue Guillaume Botterel et de la place Rosmadec loué à l'association Artisanes moyennant un loyer de 400,26 euros par mois.

Suite à leur sollicitation par courrier en date du 02 juin 2021, il est proposé d'annuler le loyer du mois d'avril 2021 en raison de la fermeture des commerces non essentiels et de la fragilité de cette activité qui est dans sa première année d'exercice. Le comité VEA du 14 juin 2021 a validé ce principe.

A noter qu'une première demande avait été accordée le 09 mars dernier pour les mêmes circonstances.

Le Conseil municipal est donc appelé à accorder l'annulation du loyer du mois d'avril 2021

Vote : Le Conseil municipal approuve ***à l'unanimité*** l'annulation du loyer du mois d'avril 2021 pour l'association « Artisanes »

VI°) VŒU RELATIF AU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Monsieur le Maire interroge : « Devant l'augmentation des incivilités au niveau national et local, pouvons-nous solliciter le Préfet au nom du conseil afin de renforcer les moyens de prévention et de surveillance sur notre territoire ? Une délibération sera rédigée avec ce vœu après ce conseil pour transmission à la Préfecture. » Cela viendrait compléter le passage à temps plein de la Policière Municipale sur la commune, la vidéosurveillance, les actions de préventions qui s'organisent notamment avec la maison de l'enfance. L'idée serait d'alerter le Préfet (les effectifs de la Gendarmerie n'étant pas suffisants) pour une prise de conscience de ce problème afin de pouvoir mettre en exergue la réalité de ce problème, qui s'est accru avec le déconfinement. Madame JANNIN MAHIEU souligne qu'il est noté un certain nombre de comportements déviants de la part des mineurs et des jeunes adultes ; d'où l'importance de soutenir la prévention, la présence de la Gendarmerie avec un rappel des règles, sans pour autant être dans la répression.

DEBAT

Carlois HARNOIS demande quelles actions de prévention seront initiées.
Madame JANNIN MAHIEU répond qu'un Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes (PAEJ) sera effectif à compter de la rentrée scolaire, un mercredi sur deux. Une psychologue sera à l'écoute des adolescents qui en auraient besoin. Il y en aura un également sur Vallet.
Face au problème de wheeling, un travail sera mené avec la maison des adolescents basée sur le Vignoble, qui est là pour soutenir les collectivités dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer avec les adolescents et pouvoir discuter avec eux.
La responsable de l'Espace jeunesse a été formée à aller vers les jeunes. On se doit de faire appel aux professionnels de la jeunesse, aux ressources qui ont les méthodes de travail et qui sont présents sur le territoire pour nous accompagner. Des choses sont à reprendre, avant de laisser la situation empirer. Comme évoqué lors du comité Moyens Généraux, le constat avait été partagé d'un besoin de prévention, d'informations (sur le Fil, le panneau lumineux) de manière à alerter en cohérence avec le vivre ensemble.
Yves BRELET demande si des actions sont mises en place avec la Police municipale (wheeling près de l'Espace jeunes) de manière à ce qu'elle soit plus présente sur certains créneaux horaires.
Monsieur le Maire précise qu'elle y circule déjà, conjointement avec la Gendarmerie et rappelle qu'elle est également à 30 % de son temps sur le Landreau. Face à ce qu'il s'est passé à la Chapelle sur Erdre, il n'a pas été demandé à la Police Municipale d'intervenir seule sur des groupes importants ; le périmètre d'action de l'ASVP n'étant pas le même. Des formations sont à venir, en complément de nouveaux équipements et caméras. Il arrive également que les élus interviennent sur leur temps d'astreintes et les conseillers également.

« Nous avons un rôle dans le civisme et le rappel au civisme, tout comme les parents ».

Vote : ***27 voix pour,***
1 voix contre (Mathilde VIVANT).
1 abstention (Marguerite BOURGET)

VII°) INFORMATION SUR LES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE *(délibération du 21 juillet 2020)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 21 juillet 2020, portant délégation de compétence au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date	Attributaire	Prestation	Prix TTC
03/05/2021	CLISSON AUTOS DIFATLANTIC	Movano Benne	27 683,15 €
04/05/2021	SAUVETRE MTA	Terrassement Le Claray	13 802,25 €
04/05/2021	VERRIER D'ART ERIC BOUCHER	Restauration vitrail nef de l'église St Jean Baptiste	7 961,23 €
04/05/2021	UP TO YOUTH LA CENTRALE	Concertation des habitants et création identité graphique	4 800,00 €
26/05/2021	DRODELOT ARCHITECTES ET ASSOCIES	MOE Création d'une cage d'ascenseur école Maxime Marchand	4 710,00 €
10/05/2021	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	Installation Bornes wifi	4 684,80 €
03/05/2021	GODET GREGORY	Spectacle pyrotechnique 13/07/21	4 500,00 €
10/06/2021	EDEN COM	Remplacement pont corde Ecole Maxime Marchand	3 906,00 €
03/05/2021	LA BOVIDA	Table ergonomique hauteur variable	3 497,14 €
10/06/2021	HORTILOIRE AGRILOIRE SAS	Agrandissement Eco pâturage nouvel enclos	3 248,93 €
03/05/2021	PENTASONIC	Ordinateurs	3 218,17 €

VIII°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

- **Comité Dialogue citoyen**

- ✓ Aboutissement des deux gros projets suivants : élections de Conseil Municipal Junior et mise en place du réseaux référents de quartiers et villages.
- ✓ Constitution d'un groupe d'ateliers citoyens pour le reméandrage du Breil fin d'août (confection de panneaux à l'étang)
- ✓ Gros travail mené actuellement sur la concertation citoyenne dans le cadre de Petites Villes de Demain et particulièrement sur le site de l'ancien hôpital ; l'ossature du projet étant déjà construite.
- ✓ Questionnaire sur le réaménagement du site de l'ancien hôpital jusqu'à fin juin dont une 1ère analyse pourra aboutir en juillet. Une boîte à idées est aussi en place en centre-ville jusqu'aux journées du patrimoine.
  - ➔ Prochain comité le 5 juillet

- **Comité Développement Durable**

- ✓ Le maraîcher bio Pierre CHOBEAU de la ferme du Claray vent ses légumes sur le marché de SAINT JULIEN DE CONCELLES (pour éviter la compétition aux Jardins d'Eole)
- ✓ Signature de 2 conventions, l'une avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour faire du parc de la Tannerie une réserve ornithologique ; la seconde avec l'Union Nationale des Apiculteurs de Loire-Atlantique :mise en place d'un rucher communal au niveau du jardin des Grenouillères dont l'emplacement sera choisi notamment en concertation avec les citoyens du comité Développement Durable.
- ✓ Nouveau bureau des Terrasses bio lorousaines (jardins familiaux) depuis un mois
  - ➔ Prochain comité le 1er juillet

- **Comité Enfance Jeunesse Famille**

- ✓ Mise en place du PAEJ (Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes) en septembre, au niveau de l'ancien office de tourisme, près de la mairie.
- ✓ Le Conseil Municipal Junior : la phase opérationnelle a déjà débuté. Maryse JEANNIN MAHIEU tient à signaler la participation de l'ensemble des établissements scolaires (public, privé, collèges, écoles) et souligne leur investissement.
- ✓ Les dérogations scolaires : face à la complexité de certaines demandes et à l'impact sur la vie de famille, il a été décidé de réunir un groupe de travail afin de pouvoir discuter de manière collégiale sur les différentes demandes de dérogations scolaires et les réponses à apporter.
- ✓ Maison de l'Enfance : accueil périscolaire, loisirs et autres : le protocole sanitaire risque d'être reconduit à la rentrée de septembre. Deux hypothèses se présentent : le regroupement des écoles sur un même lieu, rue d'Anjou ou le maintien du protocole en place aujourd'hui (répartition en deux groupes : Tannerie et rue d'Anjou)
  Carla NOEL interroge sur les activités sportives qui ont lieu à la Tannerie (danse, zumba, yoga…) La salle de la Tannerie ne pourrait dans ce cas plus les accueillir ?
  Maryse JEANNIN MAHIEU rappelle que la priorité était d'éviter le brassage des écoles pour éviter toute contamination en accord avec l'inspecteur de circonscription, les responsables des accueils de mineurs. Il conviendra de suivre les protocoles sanitaires qui seront annoncés avant la rentrée.
  - ➔ <u>Prochain comité le 23 juin</u>

- **Commission Moyens Généraux**

Présentation de la nouvelle identité visuelle travaillée par une graphiste, après enquête auprès des citoyens de la commune. (ville très dynamique, agréable, à taille humaine, qui porte des valeurs de solidarité et de protection de la nature). Le cadre fixé par la mairie était le suivant : une ville d'environ 10000 habitants, où il fait bon vivre avec des projets qui repose sur le socle de la RSE et de la démocratie participative.
Les réponses au questionnaire :
Adjectifs majoritaires : dynamique (30 %), de taille humaine (20 %), agréable (18 %)
Les activités autour desquelles vous vous sentez le plus proche des autres habitants : la vie culturelle et sportive (30 %), le commerce de proximité (29 %), les activités liées à la nature (15 %)
Ce qui caractérise le mieux l'état d'esprit lorousain à vos yeux : le dynamisme (50 %), la protection de la nature (32 %) et la solidarité (28 %)
Ce qui nous distingue des villes environnantes : les commerces et services (50 %), la qualité de vie (16 %) et la démographie taille humaine, proximité de Nantes, centralité (11 %)
Comment vous souhaitez que la ville soit perçue de l'extérieur : qualité de vie (26 %) familiale et accueillante (23 %), dynamique (20 %)
En conclusion, le Loroux-Bottereau paraît comme une ville dynamique, qui bouge et a tout pour se suffire (commerces, services à la population) avec des habitants qui portent des valeurs de solidarité et de protection de la nature.
La recommandation de l'agence de marketing : la dynamique, la taille humaine, le côté agréable, la localisation, ville verte, avec du charme, vignoble, histoire et traditions.
Un logo principal est présenté : la typographie ronde et moderne se veut accessible, proche et positive. Elle met en avant un Loroux plus convivial, souligné par le trait d'union. La forme originale du texte apporte un mouvement et une énergie propre au dynamise de la ville. La couleur rouge est énergique et stimulante permet de se démarquer et de bien faire ressortir le nom de la ville tout en faisant référence à sa vitalité. La couleur vert d'eau vient adoucir la force du rouge et souligner l'élément végétal. Les points représentent les habitants solidaires, fédérés, à travers la gouvernance partagée et la taille humaine. Le pictogramme floral représente la nature, l'environnement, l'engagement écoresponsable mais aussi la qualité de vie, l'épanouissement et la rondeur, symboles de lien, d'unicité et de douceur.
Il peut être décliné dans d'autres couleurs selon les thèmes : le rose pour les commerces, l'orange foncé pour la culture, l'orange clair pour les associations, le jaune pour la jeunesse, le marron pour l'écologie, le bleu marine pour le sport, le bleu clair pour le social, le vert pour le marché, et le vert clair étant la couleur neutre à adapter aux autres couleurs.
Des déclinaisons seront possibles :
- la médiathèque (orange), dans la symbolique de l'inconscient collectif, la couleur orange est idéale pour faire passer une image, avant-gardiste et créative. C'est une couleur aux significations chaleureuse, joyeuse, conviviale et de partage avec une note d'enthousiasme qui incite à l'action dans la plupart des secteurs d'activité, ce qui en fait sa force.
- L'espace jeunesse et la maison de l'enfance (jaune), dans la symbolique de l'inconscient collectif, le jaune est la couleur de la jeunesse et la gaieté. Il attire les plus jeunes.

Il y aura également des déclinaisons pour la maison des associations et de la citoyenneté, pour le CCAS et l'office municipal des sports.
Quelques exemples pour les futures affiches sont présentés (logo collé au bord gauche, un cadre blanc vient entourer les visuels et souligner l'effet « étiquette » du logo)
Des modèles de carte de visite sont présentés également.

Le logo sera en bas à gauche pour le prochain Mag. Le Fil sera également revisité avec une nouvelle charte graphique.
Le logo est ensuite présenté en contexte avec les tous les autres logos de la communauté de communes. Un déploiement sera fait sur les supports internet et digitaux, mis à jour dès le 23 juin et au fil de l'eau tout l'été. Ensuite plusieurs supports physiques sur les véhicules, bâtiments, mobilier seront progressivement mis à jour avec un étalement jusqu'en 2022.
Yves BRELET interroge le coût de l'opération, ce à quoi Réjane SECHER répond 4800 € pour l'ensemble logo et charte graphique.
Monsieur BRELET relève que les 4800 € ne prennent pas en compte la sérigraphie des véhicules, les panneaux de signalisation…
Madame SECHER précise que tout étant actuellement numérisé, peu de supports devront supporter un coût supplémentaire. La sérigraphie des véhicules sera actualisée par de nouveaux stickers (2000 € environ)

- **Comité Vie sportive**

Vendredi dernier a eu lieu la réunion des présidents des associations sportives, avec l'arrivée de nouveaux présidents (basket notamment). Cela a permis à tous les présidents de se rencontrer, de formaliser les créneaux (en lien avec quelques recouvrements de créneaux) La priorité a été donnée aux associations lorousaines. Malgré tout l'utilisation des infrastructures de la commune est ouverte à d'autres associations, ce qui n'est pas pratiqué sur les communes avoisinantes. Cela a permis de préparer le forum des associations qui aura lieu le 4 septembre à partir de 10h00.
Un questionnaire a été envoyé aux associations sur l'Office du Mouvement Sportif afin de connaître leurs tendances et aspirations. Sur les quinze associations ayant répondu, la tendance est favorable, voire très favorable à la création d'un OMS. « cela nous conforte dans le choix de continuer dans cette direction » affirme Samuel MENARD.
« Des visites de City Stades ont eu lieu afin de mieux cadrer le type de structure que nous souhaitons mettre en place », ajoute-t-il. Cela peut être une forme de réponse aux incivilités, d'orienter les jeunes vers des pratiques ou des modes de rencontres différents.
A noter également, « la création du Loroux Rugby XIII par Rachel COUSSEAU (ancienne internationale du rugby à XIII), qui auparavant œuvrait ici pour une antenne d'un club nantais, mais elle a souhaité créer directement une association lorousaine, ce qui est plutôt louable. ». Un geste sera fait pour lancer cette association.
L'Hirondelle Tennis Club viendra présenter au prochain comité du 30 juin prochain un projet pour investir les terrains de tennis, peut-être sous une autre forme.

- **Comité Actions sociales**

Le comité a travaillé sur les mutuelles communales puisque l'échéance du partenariat se termine à la fin de l'année. « Nous avons reçu trois acteurs, notamment AXA et les mutuelles ligériennes. Nous présenterons ce travail au prochain conseil d'administration du CCAS qui a lieu le 24 juin. Nous travaillons également sur le colis des aînés puisque cette année la Covid n'a pas permis le repas des aînés, qui sera reporté à 2022. » précise Sylvie POUPARD-GARDÉ. Le prochain comité Santé Solidarités aura lieu le 13 septembre.

- **Comité Culture**

Le prochain comité aura lieu le 2 septembre.
Concernant le **festival ECHO**, les visites proposées à la population se poursuivent : jeudi 24 de 17h à 20h. Des créneaux ont également été ouverts le samedi 26 après-midi de 14 à 17h. « Nous avons eu la visite de Monsieur MARCHAIS (vice-président à la culture à la CCSL) sur le festival ECHO pour organiser le festival de 2022 avec un rayonnement intercommunal » souligne Sylvie POUPARD-GARDÉ. Une visite avec le collège Notre-Dame sera organisée le 5 juillet et des visites de jeunes le 8 juillet et organisées avec PluriL le 19 juillet. La jeunesse étant très demandeuse de ces visites.
Concernant les **animations du 26 juin**, au départ il avait été prévu de faire un « marché décalé » ; néanmoins, les acteurs qui s'étaient présentés pour faire le marché de Noël (annulé lié au confinement) n'ont pas pu répondre favorablement à cette idée (pour beaucoup d'associations, les bénévoles craignent de se confronter à la foule, ou ne sont pas mobilisés). Il a donc été décidé de ne pas organiser de marché. Cependant, seront proposées des visites du festival ECHO, une animation de jeux en bois, proposée par l'association PluriL, ainsi que deux concerts en soirée au sein de la chapelle de l'ancien hôpital. (20h et 21h).
Le **feu d'artifice** aura lieu le mardi 13 juillet, la **nuit des étoiles** le 7 août, avec notamment des animations pour les enfants.

Sylvie POUPARD-GARDÉ spécifie qu'il n'y aura pas de bar – restauration le 13 juillet : cela obligerait à servir à table avec 6 personnes maximum et les associations n'y étaient pas prêtes.

- **Comité Vie Economique et Attractivité**

Différents acteurs économiques ont été reçus : les sociétés installées dans la zone de la Fidèle, la zone de la Noë Bachelon (ALSIM, Menuiserie Charpente Moreau, Pub Océane, Plastics 44) L'idée était de perfectionner via le développement économique de la CCSL les problématiques auxquelles ces acteurs peuvent être confrontés et poursuivre le travail déjà engagé (alignements, parking…) Ce travail est inscrit sur du moyen et long terme.
Les instructions de dossiers se poursuivent, notamment les demandes de places de marché (le produit proposé existe-t-il déjà, est-il concurrentiel, quelles sont les conditions remplies…). Le dernier commerçant est un chocolatier présent dorénavant sur le marché du jeudi tous les quinze jours. La policière municipale a déjà effectué les démarches auprès des commerçants pour favoriser son intégration.
Toujours au niveau du comité, la constitution des groupes de travail a été finalisée selon différentes thématiques inscrites dans un plan pluriannuel. Ces thématiques ont été renforcées, en incluant les suppléants. Chaque groupe sera libre dans son organisation de travail, avec pour objectif le contenu de la thématique. Ainsi, trois thématiques se détachent avec une composition élus/habitants et quatre personnes par groupe de travail.
La relation avec le DévEco au niveau de la CCSL se renforce au quotidien. Nous portons la parole des acteurs économiques qui le souhaitent auprès de la communauté de communes. Cela est particulièrement intéressant car la zone du Plessis se trouve être un enjeu majeur. Les entreprises ont commencé à être sélectionnées. Après la période Covid nous seront à même d'annoncer les résultats de cette sélection.
Pierre AHOULOU avance que cette zone risque d'être très vite à l'étroit, et qu'il convient donc de travailler sur le lendemain. Les élus sont en train d'analyser la possibilité de renforcer les zones, de les agrandir, de créer la possibilité pour les entreprises de pouvoir s'installer. En termes de terrains d'acquisition, les terrains sont très peu coûteux. Les entreprises sélectionnées seront à taille humaine, diversifiées. D'ici 2024, cette zone qui était auparavant si décriée fera la fierté des lorousains.
Monsieur AHOULOU, fléché au comité leader pour représenter le Loroux-Bottereau, en binôme avec le Maire du Landreau, Monsieur Christophe RICHARD, participe au préliminaire des sélections de dossiers.
L'insertion par l'activité économique (SEMES, Pat'mouille, le potager de St Julien) : à ce titre, l'intercommunalité, les communes et d'autres partenaires, financent par leurs actions, leurs apports, un travail qui permet à des gens de pouvoir s'insérer. Du 4 au 22 octobre, une exposition qui portera sur l'économie sociale et solidaire.se tiendra sur la commune du Loroux-Bottereau

- **Comité développement urbain et patrimoine**

Résidence autonomie : le 21 juin a lieu le comité élargi sur la résidence autonomie de l'hôpital qui a validé à l'unanimité ce projet.
Le permis devrait être déposé fin juillet pour un démarrage après chantiers courant 2022 et une livraison en 2024. Cela suit le projet gagné par l'ADMR sous l'ancien mandat, mais sur le site de l'école privée initialement. Une dizaine d'appartements en VEFA, fléchés pour les personnes âgées, ont été ajoutés vers des appartements libres, pour les personnes qui souhaiteraient y accéder mais qui seraient au-dessus des critères sociaux.
Une micro-crèche y sera associée avec des actions d'interconnexion entre les deux. Les plans seront présentés dès que le projet sera mûr.
Yves BRELET demande si le projet sera présenté au Conseil municipal, ce à quoi Sandrine MILLIANCOURT répond que cela n'est pas une obligation.
Yves BRELET ajoute qu'il souhaiterait que les conseillers puissent donner leur point de vue sur ce projet, au-delà des citoyens.
Sandrine MILLIANCOURT répond que les conseillers ne donneront pas leur point de vue car ils seront représentés par leurs délégués dans les comités élargis de la résidence autonomie.

Projet Pierreval : le comité a validé le projet (initialement de 65 logements sociaux répartis dans deux bâtiments accolés en R+3+couronnement). Dès le début du mandat, il avait été annoncé à Pierreval le refus du projet en l'état initial. Au terme de plusieurs allers/retours, discussions avec le porteur de projet, nous arrivons au résultat de 48 logements dont 5 logements libres et 12 logements en accession sociale. Ils seront répartis dans deux bâtiments séparés de manière franche en R+2+couronnement. Le projet fait la part belle aux espaces libres extérieurs, soit sous la forme de jardinets privatifs, soit sous la forme de balcons et grandes terrasses. Au niveau architectural : soubassements en pierre, enduits.
Le permis est en cours d'instruction.

Le PLUI : « nous allons commencer à aller concrètement sur le terrain afin de répertorier les bâtiments agricoles pouvant être réhabilités en logements. Le but étant de recenser tout ce qui a un caractère

patrimonial, avec un cachet, qui aujourd'hui n'est pas affecté à du logement mais pourrait le devenir en suivant une liste de critères définis par la CCSL.

La charge de l'aménagement : courant avril une première rencontre a eu lieu sous forme d'un atelier découverte brainstorming, afin de déterminer ce qu'on aime/ce qu'on n'aime pas, de porter une première réflexion sur plusieurs thématiques. En mai s'est tenue une première réunion avec des experts, des représentants des promoteurs du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) architecte et un bailleur social et instructeur de la CCSL. A cette occasion, un premier point de la charte a été évoqué (formes urbaines, typologie). Au prochain comité, les parties concertation citoyenne, et la partie chantier seront entre autres abordés. Nous espérons aboutir à la rédaction courant de l'été pour présentation au comité de septembre avant approbation.

Concernant la résidence autonomie, Yves BRELET demande de nouveau si le dossier passera au Conseil municipal étant donné que le terrain appartient à la commune. Sandrine MILLIANCOURT corrige en disant que le terrain appartient à l'AFLA.
Yves BRELET précise que « lors des comités, les citoyens ont été amenés à donner leur avis sur ce projet, contrairement aux membres élus que nous sommes ».
Monsieur le Maire intervient « vous êtes représentés et c'était votre rôle en tant qu'élu .Votre rôle d'élu est déjà d'être présent et de donner un avis à ce moment-là. »
Yves BRELET : « Il n'y a pas de vote effectif au Conseil municipal ?»
Monsieur le Maire : « C'est un projet privé, il n'y a donc pas lieu de le voter en Conseil municipal »
Claudine LETOURNEUX : « pour passer en Conseil municipal encore faudrait-il qu'il y ait une décision à prendre. Or là la décision d'installer une résidence autonomie n'appartient pas au Conseil municipal mais au Conseil départemental. »
Yves BRELET : « cela s'inscrit dans un projet global de réhabilitation de l'ancien site de l'hôpital donc c'est quand même intéressant qu'on puisse tout de même examiner cela en Conseil municipal »
Monsieur le Maire : « le vote passera par la cession du terrain et le montage financier, le lien avec l'AFLA…. Il y a de la cohérence dans tout cela : ce projet privé a été travaillé avec vous. On a déjà fait beaucoup de pas via la démocratie participative. Le Conseil municipal est là pour des sujets qui se doivent d'y être votés.
Sandrine MILLIANCOURT rappelle que tout le monde est représenté au sein des comités : citoyens et élus. Le projet sera bien présenté au Conseil municipal. Les plans seront présentés après l'aval de l'ADMR, et pas aujourd'hui étant donné la présence de la Presse » Elle rajoute « même les membres de notre équipe (à part les adjoints présents) n'ont pas tous vu le projet dans sa globalité. Il n'y aura pas de vote sur est-ce qu'on fait ou non la résidence autonomie. On la fait. Il y aura un vote sur la cession, sauf si l'AFLA la fait en direct, et il y aura un vote sur les modalités de participation de la commune et les demandes peut-être de subventions, le montage financier. Mais sur la proposition en elle-même du programme, étant donné qu'il était déjà prévu par l'ancienne équipe et que nous n'avons fait que le reporter et l'aménager, il n'y aura pas de vote. »
Yves BRELET : « le projet actuel en lui-même n'a pas été validé par l'ancienne équipe »
Monsieur le Maire : « ce qui a été validé par l'ancienne équipe était le projet de résidence autonomie associée à la crèche. Au-delà de ça, il n'y aura pas de vote, par contre il y aura présentation et ce qui devra être voté légalement le sera.
Sandrine MILLIANCOURT : « il y aura une présentation de manière officielle plutôt à la rentrée et au fur et à mesure on l'alimentera. Les comptes-rendus suivront »

- **Comité Espaces verts, Cadre de vie, Bâtiments et Voirie'**

Thomas LEROY « En mars 2019, lorsque Monsieur le Maire a constitué son équipe j'étais chef d'entreprise avec une capacité de gérer mon planning. En juillet 2020 lorsque nous avons été élus et que Monsieur le Maire m'a confié la mission d'être adjoint aux bâtiments, voirie, espaces verts, j'étais redevenu salarié, la Covid était passé par-là et je gérais une agence dans le 4f9. Cette activité se développe. On sort de la période creuse liée au confinement et aujourd'hui je ne suis plus en capacité de mener les deux de front. Le temps qu'il faudrait consacrer aux services techniques de la ville ne m'est plus possible en journée. Je passe mes nuits et mes weekends en Mairie mais pour autant je n'arrive pas à accorder le temps nécessaire aux agents de la ville. C'est pourquoi j'ai annoncé à l'équipe municipale ma volonté de démissionner et j'ai présenté au Préfet hier tel que prévoit la procédure ma démission du poste d'adjoint qui sera effective à réception de l'acceptation de cette démission par le Préfet. C'est avec un grand regret que je quitte mes fonctions. Je reste néanmoins conseiller, investi dans le bureau, dans les comités, investi auprès du futur adjoint et je souhaite d'avance toute ma bienveillance et tout l'accompagnement que je pourrai à ce futur adjoint.

Monsieur le Maire le remercie pour cette année passée en tant qu'adjoint. « Il reste encore 5 ans. Un relai sera pris ; en effet Monsieur LEROY est en tuilage avec Laurent BLANCHÉ qui prendra le relai

grossièrement à partir de septembre. » Il remercie Thomas LEROY de rester conseiller et ajoute qu'il a un regard intéressant et important. Il souhaite la bienvenue à Laurent BLANCHÉ.

IX°) QUESTIONS ORALES

Question d'Unis vers 2026 : « L'ancien bâtiment du Crédit Mutuel situé place de l'église a fait l'objet d'une cession récemment. Pourquoi l'opportunité d'une préemption n'a-t-elle pas été discutée au sein du Conseil municipal. La question a été abordée par Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD lors du comité VAE du 3 mai relayée par un certain nombre d'élus et de citoyens présents. Le bâtiment idéalement situé en centre bourg pourrait être intégré dans le programme Petites Villes de demain. Qu'en pensez-vous ? »

Monsieur le Maire : « Le projet de rachat du Crédit Mutuel par le diocèse et donc la cure est une opportunité pour nous dans le cadre du programme Petites Villes de demain d'avoir une action sur ce bâtiment. L'action que l'on mène sur le projet Petites Villes de demain et qui nous paraît la plus opportune se trouve entre la boulangerie Manceau et l'ancien Bocal bio où nous sommes en train d'acheter différents bâtiments pour avoir une uniformité de la structure. D'autant que le Crédit Mutuel n'est pas un bâtiment très vieux et était uniforme dans l'urbanisation de notre commune. Nous n'avons donc pas trouvé l'intérêt d'avoir un droit de préemption sur ce bâtiment-là. La commune n'a pas vocation a faire que de l'immobilier. Nous avons d'autres projets qui vont voir le jour entre autres au niveau de la maison près de Brodu, rue de la Loire et puis le soutien de la résidence autonomie également.

Madame LAGADEC souhaite intervenir suite à la rencontre qui s'est tenue le samedi 19 juin avec 3 membres des élus minoritaires (Sylvie MARTIN, Klervi LAGADEC, Cedrick DUCOURET)
« Nous attendons la réponse à nos six différentes questions qui ont été posées ce jour-là » déclare-t-elle.

Monsieur le Maire et Monsieur MENARD rappellent que Madame MARTIN avait précisé qu'il n'y avait pas d'urgence sur le temps de la réponse à apporter. L'objectif n'est donc pas d'apporter les réponses ce soir lors du Conseil Municipal, mais cela sera fait prochainement.

Madame LAGADEC répond qu'elle avait donc dû mal comprendre.

Monsieur le Maire clôture en précisant qu'il y a eu quelques échanges mouvementés sur le tchat : « nous en reparlerons en temps et en heure si besoin ».

Mathilde VIVANT a quitté le tchat avant la fin de séance.

Monsieur le Maire annonce le prochain conseil le 14 septembre 2021.

_____

N° d'ordre des délibérations :

DB220621-01	Extrait de délibération – modification de le Commission d'Appel d'Offres
DB220621-02	Extrait de délibération – création du Conseil Municipal Junior
DB220621-03	Extrait de délibération – guide et sectorisation Guides et référent.es de quartiers/villages
DB220621-04	Extrait de délibération – modification du tableau des effectifs du personnel communal
DB220621-05	Extrait de délibération – recrutement service comptabilité d'agents contractuels sur des emplois non permanents lié à un accroissement temporaire d'activité
DB220621-06	Extrait de délibération – recrutement service Enfance Jeunesse et Vie scolaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents lié à un accroissement temporaire d'activité
DB220621-07	Extrait de délibération – indemnisation des heures complémentaires des agents publics à Temps Non Complet (TNC)
DB220621-08	Extrait de délibération – dénonciation de la convention de mutualisation de la Polie municipale Le Loroux-Bottereau/Le Landreau
DB220621-09	Extrait de délibération – prescription de modification n°4 du PLU
DB220621-10	Extrait de délibération – rétrocession des voies de lotissement « Le Clos des Meuniers 2 »
DB220621-11	Extrait de délibération – annulation loyer Artisanes d'avril 2021
DB220621-12	Extrait de délibération – vœu Préfecture relatif au sentiment d'insécurité et prévention de la délinquance